

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER  
**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RODEZ**  
*PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE*  
*Boulevard de Guizard - BP 3123 - 12 031 Rodez cedex 09*  
*Tél 05 65 73 43 29 - Fax 05 65 73 43 30*

Association Ranimons la cascade  
A l'attention de Monsieur Bernard GAUVAIN  
Rue du bourg  
12330 Salles-la-Source

Rodez, le 30 janvier 2015

**Objet : Informations sur une procédure en cours**

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 8 décembre 2014, je vous confirme que la procédure relative à la société Hydroélectrique de Salles la Source, enregistrée à mon parquet sous le numéro 13/287/01, fait l'objet d'une enquête depuis le 11 octobre 2013, confiée par mes soins à la Gendarmerie de l'Aveyron, puis au Service régional de la Police Judiciaire de Toulouse. Celle-ci est toujours en cours et ne nous a pas été retournée à ce jour.

Concernant le dépôt des comptes annuels auprès du Tribunal de commerce, cette obligation est effectivement prévue par l'article R247-3 du code de commerce. Son non respect constituant une contravention de cinquième classe, la Société Hydroélectrique de Salles la Source sera poursuivie par le parquet de Rodez si elle ne régularise pas rapidement la situation. Je souligne toutefois que contrairement à ce qu'indique votre courrier, la consultation du service Infogreffe montre que seuls sont manquants les comptes du dernier exercice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Procureur de la République,

  
Yves DELPERIÉ